



Le 3 novembre 2021
Forges-les-Eaux

Mr Le Président de la République,

Notre association de victimes de l'accident Lubrizol-Normandie Logistique du 26 septembre 2019 souhaiterait vous alerter sur une situation qui pourrait nous mener à une pire catastrophe dans l'avenir.

Au cœur de l'affaire Lubrizol depuis plus de deux ans, nous avons appris beaucoup à propos des risques industriels sur notre territoire. Vingt ans après AZF, deux ans après LUBRIZOL et malgré les images tragiques de BEYROUTH, les risques industriels perdurent.

Les ministres Barbara POMPILLI et Gérald DARMANIN ont tenu un discours plutôt rassurant lors de leur venue à Rouen en septembre 2020. Nous avons entendu l'annonce de textes de loi plus contraignants pour les ICPE, de contrôles plus nombreux par les DREAL, et le souhait d'une transparence plus importante sur les stocks de produits dangereux. Bien que cela nous ait semblé insuffisant, ces déclarations semblaient aller dans le bon sens.

A ce jour, sur 50 postes supplémentaires d'inspecteurs des installations classées pour tout le territoire sur deux ans, seuls 20 ont été pourvus malgré un objectif de 50% de contrôles supplémentaires. La réglementation étant plus stricte, les inspecteurs seront dans l'obligation de passer moins de temps sur certains sites à risques au détriment de la sécurité. Quoiqu'il en soit, 50 postes répartis sur tout le territoire ne seront pas suffisants pour effectuer un vrai travail de fond.

Nous nous félicitons de l'accroissement des obligations en matière de prévention des risques au sein du secteur de la chimie. Cependant, nous souhaitons vous alerter sur un problème absolument majeur : Le non-respect des règles édictées aux industriels.

Madame la Ministre Barbara POMPILLI a été auditionnée récemment au Sénat. Malheureusement, sur ce point, les Sénateurs ne lui ont pas fait part de notre principale inquiétude.

Comme nous en avons témoigné devant eux le 29 septembre dernier, les industriels de la chimie sont parfois « de bons élèves » mais d'autres restent des « cancre récidivistes de la mise en danger d'autrui ». Ils ne respectent pas la réglementation et trainent pour solder les mises en demeure de la DREAL, parfois pendant des années, et au détriment de la sécurité des travailleurs et de la population. Ils ne risquent quasiment rien en matière de sanctions lourdes

et immédiates. Quand l'Etat fini par les poursuivre en justice, pour non-respect d'une mise en demeure, les condamnations s'élèvent à quelques centaines ou milliers d'euros, y compris si les industriels ont laissé perdurer des dangers. De plus, il n'y a quasiment jamais de fermetures administratives. Ces firmes qui brassent parfois des milliards de chiffre d'affaires préfèrent le plus souvent payer ces sommes dérisoires que de se mettre en conformité totale.

Tout le monde s'insurgerait si un automobiliste roulant à 250 km/h au lieu de 50 km/h était condamné à une amende de 10 centimes d'euros, sans le moindre retrait de permis. Chacun sait qu'il pourrait recommencer dès le lendemain jusqu'au drame inévitable !

Pour être dissuasives, les sanctions ne devrait-elles pas être calculées selon le chiffre d'affaires de l'exploitant ? L'Etat doit sévir avec les « chauffards de l'industrie » et les faire rentrer dans le rang pour le bien de tous les concitoyens.

Vous l'aurez compris, **sans sanction, il n'y a pas de respect**. A quand le permis à point d'exploitation d'une industrie chimique et de l'industrie en général ? Les infractions et le fait de ne pas solder les mises en demeures de la DREAL pourraient avoir pour conséquence la perte de points avec des **fermetures administratives** en cas de récidives.

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises devant nos élus, le risque zéro n'existe jamais, mais pour s'en approcher, notre pays doit s'en donner les moyens. Les citoyens demandent la mise en place de vraies sanctions à l'encontre des industriels peu scrupuleux ainsi qu'une surveillance accrue des sites à risques.

Ne pas tirer toutes les leçons de cette catastrophe, c'est mettre en danger la sécurité des citoyens. Nous ne voulons pas pleurer de nouvelles victimes d'accidents industriels. Avez-vous, Mr Le Président, le pouvoir d'éviter de nouvelles catastrophes ? Nous comptons sur vous pour ne pas vivre, à force de complaisance, trois jours de deuil national.

Veillez agréer, Monsieur Le Président de la République, nos salutations distinguées.

Mr Bruno LECLERC, Président de l'UVL



Union des Victimes de Lubrizol
Mairie / Place Brévière
76440 FORGES-LES-EAUX
uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com
Tél : 06.11.31.13.17